



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 13 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 13 février 2017, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2<sup>e</sup> étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Pascal Pilon est absent.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière.

2017-02-034

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 février 2017, tel que modifié.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2017, tel que modifié :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **LÉGISLATIF**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2017
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017
  - 3.4 Dépôt de la correspondance
  - 3.5 Mandat à une firme d'avocats – dossier infraction 365, chemin de Beaujeu
  - 3.6 Approbation du bon de commande ADM-2017-015 – Dunton Rainville – dossier du puits no 5
4. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Permanence d'un préposé glace occasionnel
  - 4.2 Adoption de la grille salariale – camp de jour
5. **FINANCES**
  - 5.1 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires numéro 2017-02
  - 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de janvier 2017 et autorisation de paiement
  - 5.3 CLICSEQR - Révocation de l'actuel représentant autorisé, autorisation d'un nouveau représentant autorisé et autorisation du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> responsable
  - 5.4 Nomination de représentants autorisés pour l'utilisation du service AccèsD Affaires

### COMITÉS DE GESTION



N° de résolution  
ou annotation

Ajout du point

Suppression du point

## 6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Abrogation de la résolution no 2017-01-011, intitulée « Ratification de l'Entente relative à l'établissement d'un « Plan d'entraide de secteur » en matière d'incendie et d'intervention d'urgence et autorisation des signataires »
- 6.2 Ratification de l'Entente relative à l'établissement d'un « Plan d'entraide de secteur » en matière d'incendie et d'intervention d'urgence et autorisation des signataires

## 7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Acceptation de l'offre de service avec Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges
- 7.2 Approbation des décomptes progressifs numéros 3 et 4 et autorisation de paiement – Pavages Vaudreuil Ltée – aménagement du sentier Sacré-Cœur, Phase II
- 7.3 Approbation du décompte progressif numéro 2, approbation des ordres de changement numéros 2 à 6 et autorisation de paiement – Eurovia Québec construction inc. – réfection de trottoirs sur le chemin de l'Église
- 7.4 Entente intermunicipale sur la gestion des obstructions dans les cours d'eau et autorisation des signataires
- 7.5 Résolution relativement à la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
- 7.6 Mandat à une firme d'ingénieurs pour la préparation d'un plan d'intervention pour la gestion d'actifs
- 7.7 Approbation de l'ordre de changement numéro 2 – Transport Daniel Bourgon inc. – fourniture d'abrasif

## 8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

- 8.1 Abrogation de la résolution 2016-09-290, intitulée « Approbation du bon de commande AQU-2016-034 et autorisation de paiement »

## 9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

- 9.1

## 10. LOGEMENTS SOCIAUX

- 10.1

## 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Acquisition d'une servitude temporaire de passage piétonnier permettant de communiquer de et vers la rue du Curé-Cholet et de et vers la rue de la Nouvelle-Longueuil et autorisation des signataires

### POINT 11.1 REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

## 12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Approbation de la facture de Réseau biblio – tarification annuelle 2017 et autorisation de paiement
- 12.2 Création et tenue d'une petite caisse – loisirs
- 12.3 Modification de la Politique numéro 10 subventions sportives
- 12.4 Demande d'aide financière – Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges
- 12.5 Demande d'aide financière – Centre communautaire des aînés de Soulanges
- 12.6 Demande d'aide financière – UPA
- 12.7 Demande d'aide financière – Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
- 12.8 Demande d'aide financière – Prématornelle Au pays enchanté

## 13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du Règlement numéro 156-2017 établissant un tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe
- 13.2 Adoption du Règlement numéro 149-2016-01 modifiant le Règlement numéro 149-2016 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2017



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

- 13.3 Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement numéro 98-2008 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
- 13.4 Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie
- 13.5 Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne incendie et le garage municipal
- 13.6 Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs
- 13.7 Règlement d'emprunt numéro 153-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 622 510 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales

### 14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Approbation des prévisions budgétaires pour l'année 2017 du Service de transport adapté de Salaberry-de-Valleyfield
- 14.2 Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé
- 14.3 Motion de félicitations à Ferme Val-Bisson inc. et Ferme BPD inc.

### 15. PAROLE AUX CONSEILLERS

### 16. PAROLE AU MAIRE

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-035

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-036

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2017 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-037

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017 est déposé devant ce conseil.



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
**ET RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal  
de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2017/01/26	Cabinet du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation	Accusé réception	Catherine Filteau, attachée politique
2017/02/02	Hébergement La Passerelle	Lettre de remerciement	Véronique Girard Dir. générale
2017/02/06	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Ouest	Politique de gestion des parcs de stationnement	Vincent Veilleux Dir. services techniques

2017-02-038

### MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – DOSSIER INFRACTION 365, CHEMIN DE BEAUJEU

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par la conseillère Virginie Damien  
**ET RÉSOLU**

DE MANDATER la firme Dunton Rainville avocats s.e.n.c.r.l. afin  
d'entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires concernant le  
365, chemin de Beaujeu (lot 3 765 632) afin que cessent les infractions  
concernant les nuisances, la salubrité, l'entretien du bâtiment et du terrain  
ainsi que toute autre infraction à la réglementation en vigueur, pour un  
montant maximum de 12 072,38 \$ (bon de commande URB-2017-004).

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de  
12 072,38 \$, incluant les taxes applicables, à Dunton Rainville, avocats par  
le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire  
numéro 02-610-00-411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2017-02-039

### APPROBATION DU BON DE COMMANDE ADM-2017-015 – DUNTON RAINVILLE – DOSSIER DU PUIS NO 5

Le bon de commande numéro ADM-2017-015 relatif à Dunton Rainville,  
avocats au montant de 11 497,50 \$, incluant les taxes applicables est déposé  
devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Jean Legault  
**ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal approuve le bon de commande numéro ADM-2017-  
015 relatif à Dunton Rainville, avocats au montant de 11 497,50 \$ pour le  
dossier du branchement du puits numéro 5;

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de  
11 497,50 \$, incluant les taxes applicables, à Dunton Rainville, avocats par  
le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire  
numéro 02-412-00-411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



2017-02-040

N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### PERMANENCE D'UN PRÉPOSÉ GLACE OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT l'embauche de Shawn Lachance au poste de préposé glace occasionnel le 24 août 2016;

CONSIDÉRANT l'évaluation de ce dernier effectuée par Martin Desrosiers, directeur du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Martin Desrosiers,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE Shawn Lachance obtienne sa permanence à compter du 14 février 2017 et qu'il assume la fonction de préposé glace occasionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-041

### ÉCHELLE SALARIALE – CAMP DE JOUR

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'échelle salariale des employés du camp de jour comme suit, à savoir :

Poste	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Coordonnateur	15.00 \$	15.25 \$	15.50 \$
Moniteurs	11.25 \$	11.50 \$	12.00 \$
Accompagnateur spécialisé	12.25 \$	12.50 \$	12.75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-042

### APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2017-02

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés et transferts budgétaires inscrits à la liste numéro 2017-02 au montant de 459 510,77 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2017-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-043

### APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS DE JANVIER 2017 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 276,41 \$ pour le mois de janvier 2017, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de janvier 2017 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du compte de dépenses du mois de janvier 2017 au montant de 276,41 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-044

### **CLICSÉQR - RÉVOCATION DE L'ACTUEL REPRÉSENTANT AUTORISÉ, NOMINATION D'UNE NOUVELLE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE ET NOMINATION DES 1<sup>ÈRE</sup> ET 2<sup>E</sup> RESPONSABLES**

ATTENDU QUE ClicSÉQR est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert par les ministères et organismes participant, offrant des services en ligne à partir de ClicSÉQR;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire participe à ce service;

ATTENDU le mouvement de personnel au sein de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

DE RÉVOQUER Jacques Brisson comme représentant autorisé auprès de ClicSÉQR;

DE NOMMER Anne-Marie Duval, directrice des Services administratifs et secrétaire-trésorière adjointe représentante autorisée auprès de ClicSÉQR;

DE NOMMER Anne-Marie Duval et Marie-Andrée Daoust, respectivement 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> responsable auprès de ClicSÉQR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-045

### **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUTORISÉS POUR L'UTILISATION DU SERVICE ACCÈS D AFFAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a déjà signé avec la Caisse Desjardins de Soulanges une convention d'adhésion au service AccèsD Affaires;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au sein de la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

DE NOMMER les représentants autorisés pour l'utilisation du service AccèsD affaires, comme suit :

DUVAL, Anne-Marie  
DAOUST, Marie-Andrée  
ALLARD, Line

administrateur principal  
administrateur secondaire  
administrateur secondaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2017-02-046

N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-01-011, INTITULÉE  
« RATIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN  
« PLAN D'ENTRAIDE DE SECTEUR » EN MATIÈRE D'INCENDIE ET  
D'INTERVENTION D'URGENCE »**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
**ET RÉSOLU**

D'ABROGER la résolution numéro 2017-01-011 intitulée « Ratification de  
l'Entente relative à l'établissement d'un « Plan d'entraide de secteur » en  
matière d'incendie et d'intervention d'urgence et autorisation des signataires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2017-02-047

**RATIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN  
« PLAN D'ENTRAIDE DE SECTEUR » EN MATIÈRE D'INCENDIE ET  
D'INTERVENTION D'URGENCE ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

ATTENDU la modification apportée par l'ajout de l'article 9.5 qui précise que  
« la présente entente d'entraide ne s'applique pas lorsque le service requis  
nécessite une intervention spécialisée non offert par le service qui sollicite  
l'aide »;

ATTENDU QUE la résolution 2017-01-011, ayant le même objet, a été  
abrogée;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
**ET RÉSOLU**

DE RATIFIER l'Entente relative à l'établissement d'un « Plan  
d'entraide de secteur » en matière d'incendie et d'intervention d'urgence,  
incluant le nouvel article 9.5;

D'AUTORISER le maire Jean-Yves Poirier et le directeur général et  
secrétaire-trésorier Éric Lachapelle, à signer l'Entente et/ou tout document  
donnant plein effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2017-02-048

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMAL  
VAUDREUIL-SOULANGES**

ATTENDU la fin de l'entente avec l'entreprise Service de contrôle animal  
Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler cette entente avec Service de contrôle  
animal;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller William Martinez  
**ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre de service de Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges  
pour la patrouille, les plaintes et la gestion des appels 24 heures/7jours  
relativement aux chiens errants pour un montant mensuel de 400 \$, excluant  
les taxes applicables, et ce pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



2017-02-049

N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**APPROBATION DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS NUMÉROS 3 ET 4 ET  
AUTORISATION DE PAIEMENT – PAVAGES VAUDREUIL LTÉE –  
AMÉNAGEMENT DU SENTIER SACRÉ-CŒUR, PHASE II**

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement du sentier Sacré-Cœur,  
Phase II;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte-paysagiste,

il est proposé par le conseiller William Martinez  
appuyé par la conseillère Guylaine Myre  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les décomptes progressifs numéros 3 et  
4 de la compagnie Pavages Vaudreuil Ltée pour les travaux d'aménagement  
du sentier Sacré-Cœur, phase II au montant total de 17 306,49 \$, taxes  
incluses;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier  
à effectuer le paiement au montant total de 17 306,49 \$, taxes incluses, à la  
compagnie Pavages Vaudreuil Ltée à même le règlement d'emprunt  
143-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-050

**APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2,  
APPROBATION DES ORDRES DE CHANGEMENT NOS 2 À 6 ET  
AUTORISATION DE PAIEMENT – EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION  
INC. – RÉFECTION DE TROTTOIRS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de trottoirs sur le chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT la recommandation de nos ingénieurs,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le décompte progressif numéro 2 de la  
compagnie Eurovia Québec construction inc. pour les travaux de réfection de  
trottoirs sur le chemin de l'Église au montant de 16 438,48 \$, taxes incluses;

QUE le conseil municipal approuve les ordres de changement nos 2 à 6 au  
montant de 12 866,32 \$, incluant les taxes applicables. Ces ordres de  
changement correspondent notamment à l'enlèvement d'un arbre et d'une  
souche, modification de deux puisards à arrimer avec le profil du nouveau  
trottoir, divers travaux et demandes relatifs à une conduite de gaz suite à une  
demande de prolongation de trottoir et réparation d'une section de pavage  
endommagée.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier  
à effectuer le paiement au montant de 16 438,48 \$, taxes incluses, à la  
compagnie Eurovia Québec construction inc. à même le règlement d'emprunt  
143-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-051

**ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA GESTION DES OBSTRUCTIONS  
DANS LES COURS D'EAU ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Zotique relativement à  
l'offre présentée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges de confier la gestion de  
certaines interventions dans les cours d'eau situés sur son territoire ou le  
traversant;





N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est d'accord à ce que soit confiée la gestion des bassins versants numéros 1 et 13 à la Municipalité de Saint-Zotique, en collaboration avec elle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure des ententes intermunicipales permettant de confier la gestion des cours d'eau à la Municipalité de Saint-Zotique et de l'autoriser à réaliser certains travaux identifiés auxdites ententes;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les ententes particulières à intervenir pour la gestion des cours d'eau des bassins versants numéros 1 et 13;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe, les ententes particulières relatives à la gestion de certaines interventions dans lesdits cours d'eau ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-052

### RÉSOLUTION RELATIVEMENT À LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue des Loisirs pour un montant de 11 755 \$. Nous joignons à la présente résolution le formulaire V-321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue des Loisirs dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-053

### MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LA GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE pour obtenir une aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) la Municipalité doit déposer un plan d'intervention de travaux constitué de la liste des travaux admissibles;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par la conseillère Guylaine Myre  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate la firme Efel experts-conseils, afin d'élaborer un plan d'intervention pour les travaux d'infrastructures à prioriser;



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER la dépense et le paiement au montant de 23 914,80 \$, incluant les taxes applicables, à la firme Efel experts-conseils à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-054

### **APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 – TRANSPORT DANIEL BOURGON INC. – FOURNITURE D'ABRASIF**

ATTENDU la soumission 2016-017-TP pour la fourniture d'abrasif;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve l'ordre de changement numéro 2 pour la fourniture supplémentaire de 100 tonnes métriques d'abrasif représentant une somme globale de 1 846 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer le paiement au montant de 1 846 \$, taxes incluses, à la compagnie Transport Daniel Bourgon inc. à même le poste budgétaire 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-055

### **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2016-09-290 INTITULÉE « APPROBATION DU BON DE COMMANDE AQU-2016-034 ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2016-09-290 intitulée « Approbation du bon de commande AQU-2016-034 et autorisation de paiement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **ACQUISITION D'UNE SERVITUDE TEMPORAIRE DE PASSAGE PIÉTONNIER PERMETTANT DE COMMUNIQUER DE ET VERS LA RUE CURÉ CHOLET ET DE ET VERS LA RUE DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL**

Le point 11.1 intitulé « Acquisition d'une servitude temporaire de passage piétonnier permettant de communiquer de et vers la rue du Curé-Cholet et de et vers la rue de la Nouvelle-Longueuil » est reporté à une séance ultérieure.

2017-02-056

### **APPROBATION DE LA FACTURE DE RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

La facture de RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie, datées du 19 janvier 2017 au montant de 12 219,90 \$, incluant les taxes applicables, est déposée devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve les factures de RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie au montant total de 12 219,90 \$ pour la tarification annuelle ainsi que pour les frais annuels d'exploitation et d'utilisation des serveurs du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP);



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de RÉSEAU BIBLIO de la Montérégie, au montant total de 12 219,90 \$, incluant les taxes applicables par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-702-30-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-057

### CRÉATION ET TENUE D'UNE PETITE CAISSE - LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer l'efficacité administrative du Service des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, il est nécessaire de prévoir la création d'une petite caisse au niveau des loisirs;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'émission d'un chèque de 200 \$ dans le but de constituer une petite caisse nécessaire à l'accomplissement des tâches aux activités de loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-058

### RÉSOLUTION MODIFIANT LA POLITIQUE NUMÉRO 10 SUBVENTIONS SPORTIVES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique numéro 10 subventions sportives,

il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la Politique numéro 10 subventions sportives, à savoir :

Remplacer le 3<sup>ième</sup> alinéa de l'article 3,

- Les remboursements seront émis deux fois par année, soit à la mi-juin et mi-novembre
- Par
- Les remboursements seront émis une fois par mois, sur réception des pièces justificatives

Suppression du 4<sup>ième</sup> alinéa de l'article 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-059

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 40 \$, représentant l'achat de deux billets pour l'événement-bénéfice « Brunch en famille » à l'organisme communautaire Maison de la famille Vaudreuil-Soulanges afin de la soutenir dans sa mission à promouvoir le bien-être des familles et le développement optimal des enfants de Vaudreuil-Soulanges.



N° de résolution  
ou annotation

2017-02-060



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE SOULANGES

ATTENDU qu'une demande d'aide financière du Centre communautaire des aînés de Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 135 \$, représentant le coût de la location de la salle du Centre sportif Soulanges au Centre communautaire des aînés de Soulanges pour la tenue de leur souper-spaghetti bénéfice.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-061

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - UPA MONTÉRÉGIE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de l'UPA de la Montérégie a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de l'UPA de la Montérégie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-062

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION DES MALADIES DU CŒUR ET DE L'AVC

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,  
appuyée par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-063

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRÉMATERNELLE AU PAYS ENCHANTÉ

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de la prématernelle Au pays enchanté a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 135 \$, représentant le coût de la location de la salle du Centre sportif Soulanges à la prématernelle Au pays enchanté pour la tenue d'un cinéma lors de la semaine de relâche.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-064

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2017 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE**

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 156-2017 établissant un tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 156-2017 établissant un tarif applicable aux dépenses encourues par un membre du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-065

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2016-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 149-2016 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2017**

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 149-2016-01 modifiant le Règlement numéro 149-2016 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2017 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,  
appuyé par le conseiller William Martinez  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 149-2016-01 modifiant le Règlement numéro 149-2016 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-066

### **AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 98-2008 ÉTABLISSANT UNE RÉMUNÉRATION AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS SELON LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Avis de motion est donné par la conseillère Guylaine Myre sur la présentation d'un futur règlement modifiant le Règlement numéro 98-2008 établissant une



N° de résolution  
ou annotation

2017-02-067



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

rémunération au maire et aux conseillers selon la *Loi sur le traitement des élus.*

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 150-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 585 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 175 et que le nombre qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 92;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par le conseiller  
ET RÉSOLU

QUE le Règlement d'emprunt numéro 150-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 585 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie soit réputé approuvé par les personnes habiles à voter et soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

FAUTE DE PROPOSEUR, LA RÉOLUTION EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-068

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 151-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 670 613 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT REGROUPANT LA CASERNE SÉCURITÉ INCENDIE ET LE GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne sécurité incendie et le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 175 et que le nombre qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 105;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par le conseiller  
ET RÉSOLU

QUE le Règlement d'emprunt numéro 151-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 670 613 \$ pour la construction d'un bâtiment regroupant la caserne sécurité incendie et le garage municipal soit réputé



N° de résolution  
ou annotation

2017-02-069



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

approuvé par les personnes habiles à voter et soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

**FAUTE DE PROPOSEUR, LA RÉOLUTION EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 152-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 285 883 \$ POUR LA MISE À NIVEAU DES BUREAUX ADMINISTRATIFS**

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 175 et que le nombre qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 124;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par le conseiller  
ET RÉSOLU

QUE le Règlement d'emprunt numéro 152-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 285 883 \$ pour la mise à niveau des bureaux administratifs soit réputé approuvé par les personnes habiles à voter et soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

**FAUTE DE PROPOSEUR, LA RÉOLUTION EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ.**

2017-02-070

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 153-2017 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 622 510 \$ POUR LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION, L'ENTRETIEN ET LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2017 le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 153-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 622 510 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le 18 janvier 2017, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 175 et que le nombre qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 76;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par le conseiller  
ET RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation

2017-02-071



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le Règlement d'emprunt numéro 153-2017 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 622 510 \$ pour la construction, la réfection, l'entretien et la mise à niveau des infrastructures municipales soit réputé approuvé par les personnes habiles à voter et soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

FAUTE DE PROPOSEUR, LA RÉOLUTION EST REJETÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2017 DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la ville mandataire pour la gestion du service régional de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2017 relatives au transport adapté aux personnes à mobilité réduite ainsi que du tableau des quotes-parts 2017 des municipalités participantes,

il est proposé par le conseiller William Martinez,  
appuyé par le conseiller Jean Legault  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les prévisions budgétaires du transport adapté aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2017 au montant de 751 941 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe verse à la ville mandataire, soit la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, la somme de 4 302,97 \$, représentant la contribution municipale pour l'année 2017.

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la contribution à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, au montant total de 4 302,97 \$, incluant les taxes applicables par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-390-00-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-02-072

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de





N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par la conseillère Virginie Damien  
**ET RÉSOLU**

**DE SIGNIFIER** notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1 de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois;
  - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'ACHEMINER copie de la présente résolution à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de notre circonscription, madame Lucie Charlebois, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2017-02-073

### **MOTION DE FÉLICITATIONS À FERME VAL-BISSON INC. ET FERME BPD INC.**

Une motion de félicitations est donnée par l'ensemble du conseil à l'égard de Ferme Val-Bisson inc. et Ferme BPD inc. pour leur participation au 82<sup>e</sup> congrès provincial de Holstein Québec, et plus particulièrement pour l'excellence du travail accompli pour l'accueil des congressistes lors de la visite des fermes.

### **PAROLE AUX CONSEILLERS**

- Congrès Holstein Québec
- 
- 
- 
- 

### **PAROLE AU MAIRE**

- Règlements d'emprunt
- Festigloo
  - Remerciements à Claude et Evelyne Brouillard
  - Remerciements aux bénévoles et employés municipaux
- Dangerosité de la Route 201



N° de résolution  
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Règlements d'emprunt
- Béton Brunet
- Nuisances sur la rue Sainte-Catherine
- Stationnement sur la rue Sainte-Catherine
- Tonte de gazon
- Camion incendie
- Infraction au 365, chemin de Beaujeu
- Puits no 5
- Centre sportif Soulanges
- Remerciements aux employés municipaux pour leur rigueur relativement au déneigement municipal
- Remerciements à Claude et Evelyne Brouillard
- Hôtel de ville

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 9 h 42, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,  
appuyée par la conseillère Virginie Damien  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 13 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le maire

  
Eric Lachapelle

  
Jean-Yves Poirier